Préavis municipal relatif à une demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage public au Chemin du Champ du Soleil.

No 11/21 mai 2012

Au Conseil communal de Ballaigues

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I. But

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 120'960.00 pour financer les travaux de remplacement de l'éclairage public au Chemin du Champ du Soleil.

II. Description des travaux projetés

Notre commune a entrepris depuis un certain nombre d'années le remplacement des anciens candélabres par des réverbères style « Vieux Marché » en fonte d'aluminium de couleur rouge. Afin de poursuivre les travaux de réfection du réseau, nous souhaitons entreprendre en 2012 le remplacement de l'éclairage public au Chemin du Champ du Soleil. Nous profitons pour la première partie du tronçon des travaux que VO Energies entreprend dans le cadre de l'équipement des parcelles sises entre la Route des Cernys et le Chemin du Champ du Soleil. Douze nouveaux lampadaires seront installés le long du chemin depuis le Chemin de la Combette et jusqu'au niveau de l'entrée de la propriété de M. Charly Flutsch.

Des travaux de génie civil, à savoir une fouille de 30 cm de largeur sur env. 60 cm de profondeur, serviront à enterrer les tubes pour l'alimentation en électricité des réverbères. Cette fouille sera effectuée, dans la mesure du possible, sur la bande herbeuse en bordure de la chaussée sur la première partie et sur la partie amont de la route dès que le talus devient trop pentu et rocheux.

Une nouvelle réglementation en matière d'éclairage public entrera en vigueur en 2015, celle-ci nous impose le remplacement des ampoules à vapeur de mercure et celles à vapeur de sodium, ce qui représente essentiellement toutes les sources lumineuses de couleur blanche (anciens candélabres), ces ampoules seront interdites. Il n'existe pas de solution de remplacement compatible avec les luminaires existants. Les deux seules solutions sont le remplacement complet du luminaire ou l'adaptation de l'appareillage de l'armature aux sources lumineuses qui resteront seules admises. En contrepartie, les nouvelles sources lumineuses sont plus économes en énergie.

./..

III. Aspects financiers

1. Coût des travaux

Sur la base d'offres reçues, le coût des travaux se compose selon le tableau ci-dessous :

Travaux de génie civil	49'900.00
Eclairage public	52'100.00
Sous-total	102'000.00
Divers et imprévus, env. 10%	10'000.00
Total HT	112'000.00
TVA 8%	8'960.00
Montant total TTC	**120'960.00**

2. Financement et répartition des frais

1. Crédit de CHF 120'960.00 afin de financer les travaux de réfection cités en titre

   ou

2. Financement des travaux par la trésorerie courante selon disponibilité.
3. Amortissement du montant des travaux en 30 ans ou par le fonds de réserve générale.

IV. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 120'960.00 afin de financer les travaux de réfection cités en titre

   ou

2. De financer les travaux par la trésorerie courante selon disponibilité
3. De pouvoir amortir le montant des travaux en 30 ans ou par le fonds de réserve générale conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil et de la Commission qui sera désignée pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic La secrétaire

Raphaël Darbellay Sandra Parisot